



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Peut-on encore échanger des francs contre des euros ?

Vérfifié le 05 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non, depuis le 18 février 2012, les francs n'ont plus qu'une valeur de collection.

Pour en savoir plus

- [Billets en francs : fin des opérations de remboursement le 17 février 2012 \(PDF - 192.0 KB\)](https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2017/02/21/la-lettre-du-fiduciaire_ndeg2-3_2011-06.pdf) (https://www.banque-france.fr/sites/default/files/media/2017/02/21/la-lettre-du-fiduciaire_ndeg2-3_2011-06.pdf)
Banque de France

Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

Nos partenaires



[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0